

DOCUMENT EXPLICATIF SUR LA POLITIQUE DE COTISATION

Février 2021

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessous sont ceux applicables à l'inscription au Tableau pour l'année 2021-2022. Les taxes applicables sont en sus.

Classe de cotisation	Type d'aménagement	Montant de la cotisation	Documents requis	Conditions / critères Toutes les conditions doivent être remplies
<u>RÉGULIER</u>	Régulier	Plein montant 612,00 \$	s/o	s/o
	Apport à la famille	75 % de la cotisation régulière 459,00 \$	Déclaration solennelle incluant la date de naissance ou d'adoption et la date du congé parental	<p>Cet aménagement peut être accordé à un membre pour la naissance ou l'adoption d'un enfant entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2021 et qui a cessé de travailler durant cette période. Il faut remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir été inscrit en tant que membre régulier l'année précédente, • avoir bénéficié d'un congé de maternité / congé parental au cours de l'année précédente, et • ne pas avoir exercé la profession pendant ce congé. <p>Réduction accordée une seule fois pour chaque naissance ou enfant adopté.</p>
	Aux études	80 % de la cotisation régulière 489,60 \$	Déclaration solennelle incluant le nom de l'institution d'enseignement Attestation du registraire sur demande de l'Ordre	<p>Cet aménagement peut être accordé à un membre qui remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir été inscrit en tant que membre régulier l'année précédente, et • avoir été inscrit pendant au moins une session à temps complet (minimum de 12 crédits) à un programme d'études universitaires de 2^e ou de 3^e cycle ou de niveau postdoctoral dans un domaine relié à la profession ou être en rédaction de mémoire ou de thèse, entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.. <p>Ne s'applique pas pour le cheminement menant au diplôme qui donne accès au permis.</p>
	Première inscription au tableau	Prorata en mois de la cotisation régulière	s/o	s/o
<u>HORS QUÉBEC</u>	s/o	50 % de la cotisation régulière Taxation selon le territoire 306,00 \$	Déclaration solennelle	N'exerce aucune activité professionnelle sur le territoire du Québec.

Classe de cotisation	Type d'aménagement	Montant de la cotisation	Documents requis	Conditions / critères
<u>RETRAITÉ</u>	s/o	20 % de la cotisation régulière 122,40 \$	Déclaration solennelle	<p>Toutes les conditions doivent être remplies</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir 55 ans et plus et • Être retraité de la profession. <p>Ne peut pas exercer de fonctions cliniques, mais peut occasionnellement exercer d'autres activités professionnelles (p. ex. : enseignement, formation continue).</p> <p>*** Exceptionnellement et pour la durée de l'état d'urgence sanitaire, les membres de la classe retraitée, âgés de 70 ans et moins, et qui ont été membres réguliers à un moment dans les 5 dernières années, peuvent exercer des activités directement auprès de clients dans le réseau public***</p>

Frais de réinscription

La personne qui désire s'inscrire au Tableau après avoir fait défaut de s'y inscrire doit payer des frais de réinscription de 200 \$, plus les taxes applicables. Ce montant est automatiquement ajouté sur le Formulaire de cotisation électronique.

Paie ment de la cotisation

Vous pouvez payer votre cotisation par virement bancaire (à partir du site Web de votre institution financière), carte de crédit (seulement pour l'inscription au Tableau en ligne) ou par chèque.

Lors de la période annuelle d'inscription au Tableau (avant le 1er avril)

Le paiement de la cotisation doit parvenir à l'Ordre avant le 15 mars pour être assuré d'être membre le 1^{er} avril. Veuillez tenir compte des délais de l'institution financière ou de la poste.

- **Virement bancaire :**

Un seul versement, doit être reçu à l'Ordre au plus tard le 15 mars.

- **Carte de crédit :**

Seulement pour l'inscription au Tableau en ligne. Prenez note qu'il y a des frais de 1,7 % du montant, plus les taxes applicables.

- **Chèque :**

Un chèque qui doit être encaissable le 15 mars ou à la date de sa réception à l'Ordre.

Le paiement de votre cotisation doit être libellé au nom de : Ordre des ergothérapeutes du Québec. Veuillez inscrire votre numéro de permis au recto de votre (vos) chèque(s), en bas, à gauche.

Pour les membres hors Canada, le paiement doit être en devises canadiennes.

Tout chèque sans signature ou comportant une erreur de date ou de montant sera systématiquement retourné.

Des frais de 30 \$ sont exigés pour tout chèque retourné par la banque, quel qu'en soit le motif.

. **RAPPEL :** il n'est dorénavant plus possible de payer par trois chèques

Après la période annuelle d'inscription au Tableau (après le 1^{er} avril)

- **Virement bancaire** : un seul versement
- **Carte de crédit** : seulement pour l'inscription au Tableau en ligne. Prenez note qu'il y a des frais de 1,7 % du montant, plus les taxes applicables.
- **Chèque** : un seul versement.

Remboursement de la cotisation

La Politique de cotisation de l'Ordre ne permet aucun remboursement, qu'il soit total ou partiel.

Remboursement de la prime d'assurance de la responsabilité professionnelle

La Politique de cotisation de l'Ordre ne permet aucun remboursement, qu'il soit total ou partiel.